Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212900310-20260303-DELIB202608-DE

Département du Finistère
Commune de Clohars-Carnoët

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMUNE de CLOHARS-CARNOET
Séance ordinaire du 26 février 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le jeudi 26 février 2026 à 19H05 sous la présidence du Maire, en salle du conseil municipal.

Conseillers Municipaux présents :
Jacques JULOUX, Maire, Anne MARECHAL, David ROSSIGNOL Denez DUIGOU, Marie-Hélène LE BOURVELLEC, Jérôme LE BIGAUT, Marie GUYOMAR HERVE, Julien LE GUENNEC, Denise LE MOIGNE, Jean-Paul GUYOMAR, Yannick PERON, Eric BADOC, Myriam RIOUAT, Damien DOBRENEL, Morgane LE COZ, Cécile TEPER, Olivier CHALMET, Marc PINET, Lauriane COZ, Angéline BOURGLAN, Gilles GARCON, Philippe DELATER, Denis GUILLOU, Ingrid RENOU.

Conseillers ayant donné procuration :
Loïc PRIMA, procuration donnée à Marc PINET
Brigitte THOMAS, procuration donnée à Jérôme LE BIGAUT

Conseillers municipaux absents :
Victor LE GOFF

Secrétaire de séance : Marie-Hélène LE BOURVELLEC
Date de publication : 03/03/2026
Nombre de Conseillers :
En exercice : 27 Présents : 24 Votants : 26

DELIBERATION n° 2026-08
DOMAINE DE LA DELIBERATION : 7.1 Décisions budgétaires
OBJET : Vote des budgets primitifs 2026 du budget principal et des budgets annexes de la collectivité

Vu les avis de la commission ressources et finances du 13 février 2026 et de la commission portuaire du 17 février 2026,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 6 voix contre (Loïc PRIMA, Marc PINET, Angéline BOURGLAN, Lauriane COZ, Denis GUILLOU, Ingrid RENOU)

- **Approuve le budget primitif 2026 du budget principal de la collectivité selon l'équilibre présenté dans le document annexé ;**

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212900310-20260303-DELIB202608-DE

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve les budgets primitifs 2026 des budgets annexes de la collectivité mentionnés ci-dessous selon l'équilibre présenté dans les documents annexés :**
  - **Budget primitif 2026 du budget annexe du port de Doëlan**
  - **Budget primitif 2026 du budget annexe du port Pouldu Laïta**
  - **Budget primitif 2026 du budget annexe du port Pouldu plaisance**
  - **Budget primitif 2026 du budget annexe du réseau de chaleur**
  - **Budget primitif 2026 du budget annexe du lotissement du clos des Alcyons**
  - **Budget primitif 2026 du budget annexe des énergies photovoltaïques**

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jacques JULOUX

MAIRIE de CLOHARS-CARNOET (FINISTÈRE)

La secrétaire de séance
Marie-Hélène LE BOURVELLEC

MAIRIE de CLOHARS-CARNOET (FINISTÈRE)

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification